



Payerne

MUNICIPALITE DE PAYERNE

Au Conseil Communal de Payerne :

Préavis n° 06/2020

Objet du préavis

Achat de mobilier et équipements pour les manifestations publiques et cérémonies

AU CONSEIL COMMUNAL
de et à
1530 Payerne

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

1. Préambule

Dans le cadre de la location et l'utilisation de ses bâtiments à des fins de manifestations diverses, la Municipalité de Payerne loue ou met à disposition le mobilier et l'équipement nécessaire au déroulement de la manifestation.

Hormis le mobilier de diverses natures, nécessaire pour les manifestations extérieures, le mobilier constitué de chaises et de tables que possède la Commune représente l'un des besoins les plus importants pour les organisateurs. L'un des buts du service est de remplacer progressivement ce mobilier usé mais également de répondre aux nouveaux besoins notamment ponctuellement pour les manifestations de l'Abbatiale. Actuellement, il s'agit surtout d'effectuer prioritairement l'achat de chaises.

Le mobilier en possession de la Commune, comme les chaises et tables principalement stockées à la Halle des Fêtes, est toujours utilisable mais dépassé d'autant plus qu'en cas d'aménagement de rangs de chaises, cas le plus fréquent pour les conférences, lesdites chaises n'ont aucun dispositif pour les lier ensemble conformément aux normes AEAI en vigueur. Les tables font déjà l'objet de remplacements ponctuels, pour les plus abîmées, mais en petit nombre.

Concernant les équipements, il s'agit d'installer un Wifi à l'Abbatiale, de sonoriser l'Abbatiale avec une utilisation commune de cet équipement pour le Temple, qui fait fréquemment l'objet de réclamations de la part des organisateurs et du public, par un équipement simple et mobile. De même il s'agira d'étendre la sonorisation existante de la Grand'Rue à la Place du Marché.

2. Objet du préavis

Le présent préavis prévoit l'achat du mobilier et des équipements suivants :

2.1. Mobilier : achat de 400 chaises

Il s'agit-là du besoin le plus urgent que nous ayons actuellement surtout pour les manifestations qui auront lieu à l'Abbatiale dès 2020. A l'instar de ce qui se pratique à la Halle des Fêtes, il n'est pas prévu de laisser un aménagement mobilier permanent à l'Abbatiale, si ce n'est un nombre minimum de chaises et les bancs déjà existants pour l'utilisation régulière de l'Abbatiale. Ces chaises seront stockées en container et pourront autant servir à la Halle des Fêtes qu'à l'Abbatiale. Elles seront disponibles à la location pour des manifestations et fêtes intérieures.

Cet achat se justifie pleinement dans la mesure qu'il résout la problématique de sécurité de manière pratique. Les manifestations les plus courantes pour lesquelles nous devons fournir des chaises supplémentaires sont les Brandons, le Tirage, les promotions scolaires et professionnelles, examens de certificats d'écoles et professionnels, concerts, soupers d'entreprises, autres manifestations. Certains organisateurs louent des chaises en externe conformes aux normes de sécurité pour pallier au déficit de notre mobilier.

Une location de chaise (en externe) se situe à un prix entre Fr. 3.— et Fr. 5.—.

Le type de chaise qui a été retenu est le modèle Howe 40/4 de David Rowland déjà vendu en 1965, soit un modèle de chaise éprouvé et polyvalent répondant aux critères de solidité, poids, stockage et de style. Cette chaise convient autant à l'aménagement pour une conférence qu'à une table à manger. La chaise a été choisie en bois laqué noir et armature en métal. Chaque chaise possède la fixation pour la relier à une autre chaise ce qui relève d'une obligation légale lors des aménagements de rangs de chaises pour des concerts ou conférences notamment à la Halle des Fêtes. La Commune de Payerne ne possède pas ce type de chaises.

Chaises existantes pliables



Chaise Howe 40/4 Bois plaqué FSC Mix 70%

Châssis chromé, empilable





Aménagements possibles avec des chaises Rowland



Le budget nécessaire pour l'achat de ces chaises est le suivant :

Descriptif	Prix TTC
400 chaises Howe 4/40 bois plaqué à Fr. 309.—/pce TTC	Fr. 123'500.—
12 chariots de transport à Fr. 400.—/pce TTC	Fr. 4'800.—
2 containers de transport	Fr. 15'000.—
Total arrondi	Fr. 145'000.—

2.2. Equipements

2.2.1. Achat d'une sonorisation mobile

Cette sonorisation est principalement prévue pour les manifestations qui auront lieu à l'Abbatiale ou au Temple, prioritairement pour les offices religieux et d'éventuelles cérémonies. Cette sonorisation est uniquement utilisable pour un orateur et ne couvrira pas les besoins d'un concert. Il sera toutefois possible de diffuser de la musique d'ambiance lors des cérémonies. Pour des besoins plus conséquents, les organisateurs de manifestations auront recours à la location d'une sonorisation adaptée à leurs besoins et moyens.

Cette sonorisation sera principalement composée des appareils suivants :

- 1 amplificateur de 4 canaux ;
- 4 haut-parleurs ;
- 1 lecteur multisources CD/USB/SD/FM ;
- 2 micros sans fil.

Cet équipement n'a pas été prévu dans le budget de la mise en valeur de l'Abbatiale ou le budget de fonctionnement 2020, de même pour le budget du Temple. Il est nécessaire aux différents utilisateurs de l'Abbatiale et du Temple, principalement les églises.

Budget nécessaire pour l'équipement et l'installation de la sonorisation :

Equipement sonorisation Fr. 25'000.—

Adaptation et câblages divers Fr. 5'000.—

Total TTC Fr. 30'000.—

2.2.2. Extension de la sonorisation du centre-ville

La sonorisation actuelle du centre-ville, principalement à la Grand'Rue, fonctionne à différentes occasions mais plus spécialement à la période de Noël et des Brandons. Les futures animations ponctuelles de la Place du Marché nécessitent une sonorisation qui soit synchronisée avec celle du reste de la ville ou utilisée séparément. Cette sonorisation n'est pas prévue pour des concerts mais uniquement pour diffuser par exemple des messages ou une musique d'ambiance. Cette extension ne prêterait pas une éventuelle redéfinition de la sonorisation existante de la ville.

Budget nécessaire pour l'équipement et l'installation de la sonorisation :

Achat et installation de sonorisation extérieure y compris câblage Fr. 20'000.—

Total TTC Fr. 20'000.—

2.2.3. Equipement wifi à l'intérieur de l'Abbatiale

L'installation d'un wifi à l'intérieur de l'Abbatiale n'a pas été prévu en 2017 sachant que la muséographie n'a pas de besoins particuliers pour le fonctionnement de ses propres installations. Par contre, le pilotage et les réglages de la sonorisation nécessitent une connexion au réseau via le wifi. En outre, il apparaît certain que ce service s'avère rapidement nécessaire pour d'autres fins, notamment lors des grandes manifestations. Les antennes, au nombre de trois, seront installées sur les voûtes de la nef, en toiture de l'Abbatiale, et ne seront pas visibles pour le visiteur.

Budget nécessaire pour l'achat d'antennes et installation du Wifi :

Installation wifi y compris câblage Fr. 20'000.—

Total TTC Fr. 20'000.—

3. Récapitulatif de l'investissement

Récapitulatif	Devis TTC
Achat de 400 chaises, chariots et containers de stockage et transport	Fr. 145'000.—
Achat d'une sonorisation mobile	Fr. 30'000.—
Extension de la sonorisation du centre-ville	Fr. 20'000.—
Equipement wifi pour l'intérieur de l'Abbatiale	Fr. 20'000.—
Divers et imprévus ~10 %	Fr. 20'000.—
Total TTC arrondi	Fr. 235'000.—

4. Financement

Il est prévu de financer les travaux par les fonds disponibles en trésorerie. Ceci n'amène donc aucune incidence sur le plafond d'endettement.

La Municipalité prévoit d'amortir la somme de Fr. 235'000.— sur une durée de 10 ans. Il n'est pas prévu, en raison des faibles montants, de prévoir des amortissements différents pour chaque nature d'investissement.

Frais de fonctionnement annuels :

Amortissement : 10% de Fr. 235'000.— Fr. 23'500.—

Intérêts : 2% de Fr. 235'000.— Fr. 4'700.—

Total : Fr. 28'200.—

5. Conclusions

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir voter les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

- vu** le préavis n° 06/2020 de la Municipalité du 12 février 2020 ;
- ouï** le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

- Article 1** : d'autoriser les achats de mobilier, d'équipements et leurs installations pour un montant total TTC de Fr. 235'000.— ;
- Article 2** : d'autoriser la Municipalité à financer le montant de Fr. 235'000.— par les fonds disponibles en trésorerie ;
- Article 3** : d'autoriser la Municipalité de porter à l'actif du bilan la somme de Fr. 235'000.—, montant dont il y aura lieu de déduire d'éventuelles aides, et de l'amortir sur une durée de 10 ans.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, nos salutations distinguées.

Ainsi adopté le 12 février 2020.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

(LS)

C. Luisier Brodard

S. Wicht

- Annexe** : Plan de l'Abbatiale
- Annexe pour l'original du préavis** : 1 dossier
- Municipaux délégués** : Monsieur André Bersier
Monsieur Julien Mora

SCENARIO 2

CONCERT - 390 places

